

Gérer les *espaces naturels*

Depuis une quinzaine d'années, le Conservatoire régional d'espaces naturels œuvre pour le maintien de la biodiversité dans les milieux naturels de Poitou-Charentes.

Par Mireille Tabare

« **P**rotéger, aménager, entretenir, faire découvrir sont les maîtres mots de notre action, explique Olivier Allenou, responsable d'antenne pour le Conservatoire régional d'espaces naturels (CREN) en Charente-Maritime. Dans un premier temps, nous répertorions les espaces remarquables pour leur richesse écologique et paysagère. Ce sont généralement des milieux ouverts ou semi-ouverts – pelouses sèches, landes, marais, tourbières, zones alluviales... – souvent délaissés par l'agriculture intensive, et où la végétation s'est redensifiée. »

La Côte Belet, dans les Deux-Sèvres, où subsistent 5 ha de vignes.



Raphaël Grimaldi

Protéger, cela commence par la maîtrise foncière ou d'usage du site. Cela passe soit par des acquisitions, soit par des conventions signées avec les propriétaires privés, avec les communes ou des organismes comme le Conservatoire du littoral ou le ministère de la Défense. La phase d'aménagement qui suit consiste en général en une restauration du milieu contribuant à sa réouverture : débroussaillage, création d'accès, pose de clôtures, remise en état des systèmes hydrauliques.

« Nous recherchons ensuite un mode de gestion durable permettant l'entretien régulier de l'espace ainsi restauré. Dans ce but, nous passons des conventions d'entretien avec les éleveurs. Ainsi nous intervenons dans le marais de Brouage, sur un site dont 850 ha appartenant au Conservatoire du littoral et 150 ha au CREN, en partenariat avec 70 à 80 éleveurs. Un cahier des charges est défini et nous conseillons les éleveurs pour gérer au mieux des objectifs de maintien de la biodiversité, une démarche qui entre fortement en résonance avec leurs pratiques anciennes. » Le CREN gère aussi 180 ha dans le marais de la Seudre, propriété des deux conservatoires. Outre l'activité d'élevage, des conventions ont été signées avec des ostréiculteurs pour l'entretien des bassins.

Au cœur de ce site, la présence d'un ancien moulin à marée, le moulin des Loges, a permis de réaliser un projet rassemblant le propriétaire (Conservatoire du littoral), la communauté de communes, le CREN et des professionnels autour de la pédagogie à l'environnement, du patrimoine et de l'histoire des techniques.

PELOUSES SÈCHES

Les pelouses sèches constituent l'un des milieux privilégiés d'intervention du CREN. Cette végétation, qui se développe souvent sur des milieux calcaires, accueille une flore très spécifique et très riche adaptée aux sols



pauvres, dont des plantes méridionales. Ces espaces abritent ainsi 30 % des espèces végétales répertoriées en France, 26 % des espèces protégées, et une faune particulière inféodée à ces plantes. Il s'agit de pelouses sèches de plateaux (chaumes de Sèchebec [17], meulière de Claix [16], chaumes de Thorus [86]), ou de coteaux (Montmorélien [16], chaumes d'Avon [79]), vallées sèches d'Availles-Thouarsais [79], Ensoulesse [86]).

Or ce type de milieu est menacé : abandon des activités humaines (pâturage, vignes), évolution vers des boisements, dégradation de l'habitat. Depuis le début du xx^e siècle, entre 60 % et 75 % des pelouses sèches ont disparu en France. « Depuis 1993, le Conservatoire a mené de nombreux projets de préservation des pelouses sèches, explique Raphaël Grimaldi, responsable d'antenne en Deux-Sèvres. C'est l'exemple de la Côte Belet, à Pamproux, une butte constituée de sols marneux, aux coteaux très bien exposés au soleil, et située dans le site Natura 2000 des chaumes d'Avon. Spécificité exceptionnelle : on y recense pas moins de 23 espèces d'orchidées. Cela tient notamment à la nature du terrain, pauvre, argileux, très séchant en été, très humide en hiver. La Côte Belet était cultivée en grande partie en vignes jusque dans les années 1960. Il en subsiste seulement 5 ha aujourd'hui.. En fait, une grande partie des pelouses sèches se sont développées sur les parcelles de vignes abandonnées. Aujourd'hui, non entretenues, les pelouses sèches évoluent vers des friches arbustives

et des boisements et disparaissent peu à peu. » En 1995, le Conservatoire, en lien avec la commune de Pamproux, les acteurs locaux et les associations de protection de la nature, s'est lancé dans l'acquisition de terrains afin d'engager des travaux de débroussaillage. Suite à cette phase de restauration, une partie des parcelles ont été équipées de clôtures et sont à présent gérées par pâturage dans le cadre de conventions avec deux éleveurs. D'autres sont entretenues par des débroussaillages réguliers, d'autres, déjà boisées, sont conservées comme zones de reproduction pour l'avifaune. Des animations pédagogiques sont régulièrement proposées au grand public et aux scolaires, et une aire d'interprétation devrait voir prochainement le jour.

LES BRÛLIS DIRIGÉS

Pour régénérer certains milieux, le Conservatoire utilise parfois des techniques traditionnelles, tel le brûlis dirigé ou écobuage. « A Lussac-les Châteaux, nous gérons une trentaine d'hectares abritant 4 espèces de bruyères, dont la bruyère à balais que l'on nomme couramment "la brande" et qui peut atteindre 3 à 4 mètres de haut, indique Pascal Cavallin, responsable de l'antenne en Vienne. Ces brandes, dont certaines n'ont pas été coupées depuis 50 ans, nécessitent d'être rajeunies, afin d'éviter que l'habitat ne se dégrade et finisse en boisements. » Le brûlis est la technique la moins onéreuse et la mieux adaptée à ce

Le moulin de Loges, propriété du Conservatoire du littoral en Charente-Maritime.

type de milieu –, la présence de 450 mares sur le site compliquant fortement la mécanisation.

Cette technique, qui était couramment pratiquée autrefois, a pourtant soulevé bien des débats et suscité une certaine inquiétude chez les partenaires. En effet, le souvenir de deux incendies catastrophiques, en 1944 et 1962, marque encore les mémoires. C'est pourquoi, en 2002, le Comité partenarial de gestion a été élargi à l'ensemble des acteurs départementaux.

«Le travail de préparation, commencé en 2004, s'est déroulé sur deux ans : broyage pour ouvrir un pare-feu de 800 m, puis broyage plus fin en 2005. Pour éviter tout débordement des flammes, il fallait créer d'importants pare-feux, de 8 m de large. Puis le CREN a invité les chasseurs dans la réserve naturelle du Pinail, un jour où l'équipe de gestion réalisait un brûlis dirigé. La technique est plutôt simple : on

allume d'abord le feu contre le vent, afin qu'il s'épuise rapidement, pour dégager des bandes successives de 2 m de large qui vont constituer un grand pare-feu en remontant le vent dans la zone à brûler. Dans un second temps, on allume le feu dans le sens du vent. Ainsi, le 6 novembre 2006, 7 mn ont suffi pour faire partir en fumée 5 ha de brandes ; les flammes atteignent jusqu'à 20 m de haut puis s'éteignent d'un seul coup par manque de combustible. La brande repousse très rapidement, elle atteint déjà 1,50 m de hauteur en 2009. Le bilan de l'expérience est positif, tant du point de vue de la régénération du milieu que du capital de confiance que nous avons gagné auprès de nos partenaires.»

REMISE EN NATURE

«Il nous arrive d'intervenir pour la remise en nature d'espaces cultivés, explique Mélanie Adam, responsable d'antenne en Charente. C'est le cas du marais de Saint-Fraigne, situé sur le bassin versant de l'Aume-Couture, au nord-ouest de la Charente, une zone traditionnellement exploitée en maïs irrigué. Les agriculteurs se trouvaient confrontés à des problèmes récurrents d'approvisionnement en eau – la nappe phréatique s'épuisant – et de qualité – les niveaux de nitrate dépassant régulièrement les 50 mg par litre.» Ce constat a été à l'origine de l'expérience de «renaturation» du marais, par la remise en eau d'environ

Brûlis dirigé, le 6 novembre 2006, à Lussac-les-Châteaux, dans la Vienne.



Pascal Cavallin

30 ha. Le marais a été inondé en 1996 puis laissé en jachère pendant quelques années, durant lesquelles les exploitants ont perçu des dédommagements. «Puis il a fallu trouver une solution plus pérenne permettant de redonner à cette zone une vocation d'espace naturel, précise Mélanie Adam. S'en est suivie une longue phase "d'animation foncière" menée par la Safer – négociations, échanges, acquisitions – qui a abouti en 2005 à l'achat par la Safer, pour le compte du Conservatoire, d'une surface suffisamment importante pour une maîtrise cohérente de la zone.»

Dans l'intervalle, des études écologiques ont montré que, très rapidement, des milieux naturels intéressants réapparaissaient – zones herbacées, roselières, saulaies – et que la nécessité s'imposait d'organiser une gestion maîtrisée de cette zone, afin de restaurer cette mosaïque de milieux, et d'éviter l'envahissement par

des boisements humides. «Sur la base d'un plan de gestion établi pour cinq ans, le CREN a entrepris de gros travaux de restauration, dont l'exploitation d'une peupleraie et le dessouchage de saulaies, puis confié la gestion de ces parcelles à des exploitants agricoles volontaires pour des pratiques d'élevage traditionnel – fauche et pâturage. Ces efforts ont abouti en 2007 aux premières fauches de prairies. Une grande satisfaction pour nous, le marais revivait.»

Des études hydrogéologiques menées en 2004-2005, puis en 2007-2008, ont montré l'efficacité de l'opération d'un point de vue qualitatif – réduction des taux en nitrate de l'eau du marais. Cette opération réussie est le produit d'un partenariat exemplaire entre les différents acteurs, agriculteurs, Chambre d'agriculture, Safer d'une part, et collectivités territoriales d'autre part, qui toutes ont soutenu le projet. ■



Mélanie Adam

En Charente, roselière du marais de Saint-Fraigne et meulrières de Claix.

Le Conservatoire régional d'espaces naturels et l'association Mainate, avec le *Courrier de l'Ouest*, organisent un concours photographique sur les espaces naturels du Poitou-Charentes. Ouvert à tous et doté de prix, le concours propose six thèmes et une liste de sites de la région : marais, plaines, landes et pelouses, forêts, bocages, et autres milieux (géologie, retenue d'eau...). Les épreuves devront être remises avant le 15 septembre. Les photographies sélectionnées seront exposées pendant le Festival international du film ornithologique de Ménigoute. Tél. 05 49 69 90 09 www.menigoute-festival.org



Mélanie Adam

Créé en 1993 sous le statut d'association loi 1901, le Conservatoire régional d'espaces naturels est basé à Poitiers, présidé par Marie Legrand, vice-présidente du Conseil régional. Il dispose d'antennes dans chaque département. Il est dirigé par 3 collèges : les collectivités, les acteurs socioprofessionnels (agriculture, forêt, chasse, pêche, protection de la nature) et des adhérents directs (particuliers, associations, communes). Le comité partenarial de gestion décline à l'échelle locale cette même structure composée des usagers du site. 2 bis, rue du Jardin des Plantes 86000 Poitiers Tél. 05 49 50 42 59